



Problème installation photo voltaïque

Par **Bayard85**, le **26/05/2013** à **07:35**

J'ai fait installer 38 panneaux photovoltaïques de 235 Wc divisés en trois zones sur mon toit exposé plein sud.

- 1° zone 12 panneaux de 235Wc = 2820Wc
- 2° zone 12 panneaux de 235Wc = 2820Wc
- 3° zone 14 panneaux de 235Wc = 3290Wc

Total 8930Wc

Une cheminée se trouvant à proximité de la zone N° 3 impacte celle-ci le matin durant 4 Heures environs. C'est sur cette zone que l'installateur à choisi de mettre le plus grand nombre de panneaux ? Donc pendant que celle-ci ne produit que très peu (quasiment rien durant 4 heures) les deux autres fonctionnent normalement.

J'ai donc demandé à l'installateur de modifier le nombre de panneaux par zone soit :

- 1° zone 13 panneaux de 235Wc = 3055Wc
- 2° zone 13 panneaux de 235Wc = 3055Wc
- 3° zone 12panneaux de 235Wc = 2820Wc

Total 8930Wc

Ce qui améliore comme on le voit la production des zones 1&2 durant la période d'ombre de la zone 3 (facile à comprendre, je pense)

Et pourquoi pas comme ceci :

- 1° zone 14 panneaux de 235Wc = 3290Wc
- 2° zone 14 panneaux de 235Wc = 3290Wc
- 3° zone 10panneaux de 235Wc = 2350Wc

Total 8930Wc

Ce qui améliore comme on le voit encore plus la production des zones 1&2 durant la période d'ombre de la zone 3 (facile à comprendre, je pense) Il faut simplement regarder si un des panneaux ajouté aux zones 1&2 ne les impactent à leur tour ce que je ne pense pas.

J'ai demandé par tel en juin 2012 à l'installateur cette modification, celui-ci m'a demandé d'attendre une année de production, ce que j'ai fait. Un peu avant la fin de la garantie annuelle j'ai réitéré ma question réponse non c'est moi le spécialiste ce qui est vrai en tant qu'installateur mais avant de répondre ceci encore faut'il regarder ce qui se passe sur le terrain.

Il m'a proposé une somme dérisoire pour compléter le manque à gagner mais ne compte pas intervenir. Je lui ai donc envoyé 1 jour avant la fin de la garantie une lettre RAR lui faisant part des problèmes. Il m'a répondu par mail qu'il regardait. Depuis pas de nouvelles, je lui ai retourné un mail lui proposant de payer son intervention en disant que si j'avais raison il me rembourse mes frais pour son intervention. Pas de réponse.

Je ne sais plus quoi faire pour faire entendre mon droit, et ne peut faire intervenir un autre professionnel, la garantie décennale de l'installation étant en cours.

Grand merci à qui peut m'aider.

[citation]]a loi du plus fort est toujours la meilleur[/citation]